

# Industrie de défense : "Nous devons rattraper le retard de la filière française du drone"

Par Bastien Mancini et Cédric Perrin



"Parce que de la filière drone dépend désormais notre autonomie capacitaire et d'influence, nous devons urgemment nous préoccuper de rattraper notre retard."  
 Crédit : SYSPRO/SIPA/2207161556

Il est temps pour la France de soutenir activement sa filière drone et de coopérer efficacement avec ses acteurs, argumentent Bastien Mancini, président de Delair et de l'association des drones de l'industrie française (ADIF), et Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort et vice-président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

Le contexte actuel témoigne, s'il fallait en douter, de l'importance stratégique et tactique des drones, de toute taille et de tout prix. Si plus personne n'ose questionner à voix haute leur utilité, comme cela a été le cas encore récemment en France, notre industrie nationale et européenne reste pourtant marginale.

Les grands fabricants de drone sont américains, chinois, turcs, israéliens, ayant bénéficié dès le départ d'un soutien sans faille de leurs gouvernements en faveur de leur développement. Parmi eux, certains engendrent des revenus annuels compris entre 300 millions et 3 milliards d'euros et l'on observe leur emprise grandissante en Afrique, en Europe et en Asie, qu'ils fournissent abondamment. Parce que de la filière drone dépend désormais notre autonomie capacitaire et d'influence, nous devons urgemment nous préoccuper de rattraper notre retard. Plusieurs défis sont dès lors à surmonter.

## FINANCEMENTS

Il s'agit tout d'abord d'orienter massivement les financements vers l'industrie française du drone, à la hauteur des enjeux qu'elle représente, que ce soit par l'achat de produits sur étagère (via de la commande publique), par de l'investissement capitalistique, et par des programmes de développement et d'innovation. Les donneurs d'ordre pourraient par exemple privilégier les approvisionnements en introduisant une majoration de note dans les appels d'offres pour les produits conçus et fabriqués sur le territoire national et européen.

Il s'agit ensuite de réviser nos méthodes de travail. Une augmentation significative des crédits sans modifier nos automatismes serait insuffisante, voire inutile. Un objectif déterminé et une stratégie claire pour y parvenir sont indispensables si l'on souhaite bâtir une industrie française du drone forte et agile, capable de s'exporter. Pour cela, nous devons être en mesure de spécifier et développer des produits compétitifs, adaptés au marché international dans un cycle court, de quatre à six ans maximum ; un programme drone de dix ans ne répondra jamais aux attentes du marché ! Ces courtes échéances imposent de fait une refonte complète de notre processus administratif de définition, d'acquisition et de développement, ce qui semble s'esquisser avec la notion d'économie de guerre évoquée ces dernières semaines. L'exemple du drone turc **Bayraktar TB-2**, malgré les conditions difficiles préalables à son développement, prouve qu'une révolution administrative est toujours possible.

Il s'agit enfin de repenser nos modes de gouvernance industrielle, en particulier sur la manière d'appréhender le risque. L'excès de prudence nous a parfois conduits à prendre du retard et à passer à côté de certaines innovations. Le mode de fonctionnement des grands consortiums industriels européens (SCAF, EuroMale) témoigne de notre manque d'agilité et de l'inertie qui en découle, freinant le développement des projets de demain. À force de s'éviter de prendre de mauvaises décisions, on s'empêche d'en prendre de bonnes !

## PASSER PAR L'ETAT

Imaginer des « partenariats de confiance » entre la filière drone française et le ministère des Armées permettrait par exemple de libérer les initiatives tant civiles que militaires. Ils favoriseraient une meilleure répartition des ressources et une efficacité redoublée, tournée vers l'export et encourageant l'investissement privé. La France compte de nombreuses jeunes pousses et des entreprises innovantes. L'Association des drones de l'industrie française (ADIF) en regroupe une trentaine, qui représente environ cent millions d'euros de revenu annuel et un millier d'emplois. Les perspectives à l'horizon 2030 sont de multiplier par au moins dix ces chiffres.

Pour y parvenir, l'ADIF pourrait être un des interlocuteurs de l'État, ce « partenaire de confiance » avec lequel construire une filière nationale de drones robuste et agile, en mesure de fournir une production souveraine, non dépendante des approvisionnements étrangers. Alors que la date de mise en service de l'EuroMale est prévue au mieux en 2030, pour un système dont on sait déjà que les spécifications seront dépassées, il est temps pour la France de soutenir activement sa filière drone et de coopérer efficacement avec ses acteurs, qui sont prêts à répondre aux besoins présents et futurs des armées.



Par Bastien Mancini



Par Cédric Perrin



Publié le 15/12/2022 à 15:30